

HIVERNALE DU RAID AZIMUT 29 – SAMEDI 25 FEVRIER 2012

REGLEMENT

1 – Organisation

L'hivernale du raid Azimut 29 est organisée par le club Sport nature Landivisiau.

L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

En cas de nécessité ou événement grave, des épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation.

En cas de besoin l'organisation pourra décider d'éventuelles neutralisations, elles seront alors comptabilisées et donneront lieu à une redistribution du temps.

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité Civile, conformément à la législation en vigueur.

2 – Parcours

Le raid se déroule sur une journée dans le pays de Landivisiau et les communes limitrophes. Un circuit de 50 km est proposé. Le parcours est tracé principalement en milieu naturel et les déplacements se font à pieds, en cours d'orientation, en trail orientation et en VTT.

Les équipes déchargent les organisateurs pour tout incident, accident ou vol pouvant survenir pendant la manifestation et accepte les risques propres à la pratique des épreuves du raid.

Les équipes s'engagent à n'emprunter que les itinéraires suggérés par les informations du road book sous leur propre responsabilité et appréciation.

Les équipes reçoivent une carte type FFCO au 1/10000 ou 1/7500^{ième} pour les CO dans les bois et carte au 1/20000^{ième} en VTT'O et un road book (au départ de la course) qui leur permettra de progresser sur la parcours du raid

Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle matérialisé par une balise, qui doivent être impérativement pointés en équipe.

Tout point de contrôle non pointé entraînera une pénalité de 10 mn en CO et en VTT'O.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser une équipe en cas de non conformité et non respect du règlement.

3 – Durée de l'épreuve

Accueil de 6h00 à 7h00

Le départ sera donné de la Salle de Kervanous à Landivisiau à 8h00. Le parcours sera clos à 16h00.

Le chronométrage est géré par le système électronique sportident. Chaque équipe aura une puce électronique. En poinçonnant chaque boîtier électronique la puce validera leur passage et enregistrera le temps.

Les équipes sont responsables de la bonne validation des points de contrôle (n° sur les boîtiers et bip sonore).

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours des équipes retardataires afin de respecter les horaires de l'épreuve et de respecter les horaires de traversées de routes annoncés en préfecture.

4 – Les concurrents

L'hivernale du raid Azimut 29 est ouverte à tous, hommes et femmes majeurs.

L'inscription se fait par équipe de deux. Chaque équipe sera composée d'un capitaine, interlocuteur avec l'organisation.

Le nombre d'équipes est limité à 100 équipes.

L'inscription sera effective qu'à réception du dossier complet.

Aucun nom d'équipe discréditant le sérieux du raid et de l'organisation ne sera validé.

Les concurrents doivent avoir présenté un certificat médical de pratique de « raid multisports en compétition » de moins d'un an ou une licence fédérale de sport en compétition, valide, médicalement validée (ou photocopie contresignée par le concurrent).

Tout concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile. Le jury se réserve le droit après consultation d'un médecin d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.

Tout remplacement d'un concurrent au cours de l'épreuve est interdit.

Les concurrents doivent respecter impérativement le code de la route, les propriétés privées et la nature.

Toute équipe doit être complète pendant le parcours et l'abandon d'un des membres entraîne l'abandon de l'équipe.

Un équipier contraint d'abandonner doit avec l'aide de son coéquipier se rendre jusqu'au point d'organisation le plus proche (départ ou arrivée de spéciale, point d'assistance médicale) et signaler l'abandon à un membre de l'organisation.

Toutes les équipes doivent pouvoir être joignables pendant le raid (n° de portable inscrit sur la feuille d'inscription).

Tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution (papiers, plastiques ...) sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé.

En cas de contestation des résultats, une commission sera nommée et constituée d'un membre de l'organisation, une équipe tirée au sort et du responsable de la gestion électronique.

Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

5 – Droits à l'image : C.N.I.L.

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toute image et son enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Pendant le raid vous serez filmé ou photographié. Les photos ou films pourront être mis sur notre site www.sportnaturelandivisiau.com.

6 – Acceptation du règlement

Les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire et doivent avoir signé cette acceptation sur la fiche d'inscription.

Bonne course

L'Equipe Sport Nature Landivisiau